



GUIDE GRATUIT · ÉDITION OCTOBRE 2026

L'assurance vie temporaire

Protéger sa famille pendant les années où elle dépend le plus de vous, au coût le plus bas par dollar de protection.

Jean Carrière · Conseiller en sécurité financière

**EN BREF**

L'essentiel en une page

On achète rarement de l'assurance vie temporaire par enthousiasme. On l'achète le jour où l'on signe une hypothèque, où l'on ramène un bébé à la maison ou où l'on réalise que le revenu du ménage repose sur deux salaires. C'est une protection conçue pour une période précise : celle où un décès laisserait les vôtres avec des dettes, des enfants à élever et un revenu en moins.

10, 20, 30 ans

Les durées les plus courantes. La prime reste la même pendant toute la période.

Libre d'impôt

Le capital versé au bénéficiaire n'est pas imposable.

Transformable

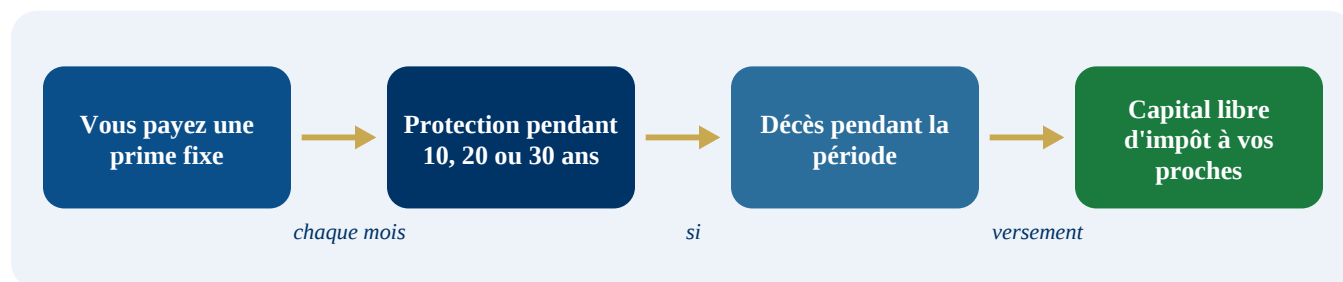
La plupart des contrats peuvent devenir permanents sans nouvelle preuve de santé, jusqu'à un âge prévu.

Le moins cher

Pour un même capital, c'est la forme d'assurance vie la plus abordable.

COMMENT ÇA FONCTIONNE

L'assurance vie temporaire



Vous choisissez un capital, par exemple 500 000 \$, et une durée, par exemple 20 ans. Tant que les primes sont payées, l'assureur s'engage à verser ce capital au bénéficiaire si vous décédez pendant la période. Si vous êtes toujours là à la fin, le contrat se renouvelle à une prime plus élevée ou prend fin, selon votre choix.

Il n'y a pas de valeur de rachat : vous payez pour la protection seulement. C'est précisément ce qui la rend abordable.

Les mots à connaître

Capital assuré	Le montant versé au décès. Il est libre d'impôt pour le bénéficiaire.
Durée (terme)	La période pendant laquelle la prime est garantie : 10, 20, 30 ans, ou jusqu'à 65 ans selon le produit.
Renouvellement	À la fin de la durée, le contrat peut se renouveler sans preuve de santé, à une prime plus élevée, jusqu'à l'âge prévu au contrat.
Transformation	Le droit de changer la temporaire en assurance permanente sans examen médical, avant un âge limite fixé au contrat.
Bénéficiaire	La personne qui reçoit le capital. Au Québec, la désignation d'un conjoint marié ou uni civilement est irrévocable, sauf mention contraire au contrat.



LES AVANTAGES

Pourquoi c'est utile

01**Beaucoup de protection pour peu d'argent**

Pour une jeune famille, c'est souvent la seule façon d'obtenir un capital suffisant sans étrangler le budget.

02**Une prime prévisible**

Elle ne bouge pas pendant toute la durée choisie. Vous savez ce que vous paierez dans quinze ans.

03**Le capital échappe à l'impôt**

Vos proches reçoivent le montant complet, rapidement, sans attendre le règlement de la succession lorsqu'un bénéficiaire est désigné.

04**Une porte ouverte sur l'avenir**

Si votre santé change, le droit de transformation vous permet de garder une protection à vie sans nouvel examen.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Est-ce pour vous ?

- **La jeune famille**
Deux revenus, une hypothèque, des enfants en bas âge. Le capital remplace le revenu perdu et rembourse les dettes.
- **Le nouveau propriétaire**
Une protection qui suit l'hypothèque, qui vous appartient et que vous gardez si vous changez de prêteur.
- **Le travailleur autonome**
Le revenu disparaît avec vous. La temporaire protège ceux qui en dépendent pendant les années de croissance.
- **Les associés en affaires**
Pour financer une convention de rachat entre actionnaires pendant une période définie.

UN EXEMPLE CONCRET

Julie et Marc, 34 et 36 ans, ont deux enfants de 2 et 5 ans et une hypothèque de 380 000 \$. Marc gagne 72 000 \$ par année.

En faisant le calcul, on additionne l'hypothèque, cinq années de revenu de Marc pour donner du temps à la famille, et un montant pour les études des enfants. On arrive à un besoin d'environ 800 000 \$. Une temporaire 20 ans couvre la période où les enfants sont à charge et où l'hypothèque est la plus lourde.

Dans vingt ans, l'hypothèque sera presque payée, les enfants seront adultes et l'épargne aura pris le relais. Le besoin d'assurance aura fondu, et c'est exactement ce que la temporaire prévoit.

LES OPTIONS ET LES PIÈGES

Bien choisir, sans mauvaise surprise

Les options courantes

Temporaire 10, 20 ou 30 ans	On choisit la durée qui correspond au besoin : la fin de l'hypothèque, l'autonomie des enfants, la retraite.
Temporaire jusqu'à 65 ans	Une prime fixe jusqu'à la retraite, pour ceux qui veulent régler la question d'un coup.
Assurance conjointe	Un seul contrat sur deux vies, payable au premier décès. Souvent moins cher que deux contrats, mais moins souple.
Avenant pour enfants	Une petite protection sur chaque enfant, transformable plus tard sans preuve de santé.
Exonération des primes	Si vous devenez invalide, l'assureur paie les primes à votre place.

À SURVEILLER AVANT DE SIGNER

- Le coût du renouvellement : la prime augmente fortement à la fin de chaque période. Choisissez la durée qui couvre tout le besoin plutôt qu'une durée trop courte.
- La date limite de transformation : passé cet âge, le droit de devenir permanent disparaît.
- La déclaration de santé : une réponse inexacte peut permettre à l'assureur d'annuler le contrat dans les deux premières années.
- L'assurance collective de l'employeur : elle prend fin si vous quittez votre emploi. Elle complète une protection personnelle, elle ne la remplace pas.

PROCHAINES ÉTAPES

Les bonnes questions à poser

Avant de vous décider, demandez-vous :

- De combien mes proches auraient-ils besoin, chiffres à l'appui ?
- Quelle durée correspond vraiment à mes obligations ?
- Jusqu'à quel âge puis-je transformer ce contrat ?
- Que coûtera le renouvellement à la fin de la période ?

Je compare les produits de plusieurs assureurs et je vous présente les chiffres côte à côte. Une rencontre de 30 minutes, en personne à Montréal, par Google Meet ou par téléphone, suffit habituellement pour y voir clair.

PRENEZ RENDEZ-VOUS

maprime.ca/rendez-vous · 438 889-6474 · info@maprime.ca



Faites le calcul

Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone : le calculateur gratuit de Maprime.ca vous donne une première estimation en deux minutes, sans inscription.

[Ouvrir le calculateur](#) →



Demander une soumission

Ou scannez celui-ci pour obtenir une soumission personnalisée, sans frais ni obligation.

[Demander ma soumission](#) →

Jean Carrière, représentant autonome par l'entremise de Groupe Cloutier, agent général. Conseiller en sécurité financière, représentant en assurance et rentes collectives et représentant en plans de bourses d'études, inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (certificat 259457). Vérifiez mon inscription : lautorite.qc.ca.

AVIS IMPORTANTS ET SOURCES

À lire

- Ce guide fournit de l'information générale. Il ne constitue ni un avis fiscal, juridique ou financier personnalisé, ni une recommandation de produit. Une analyse de vos besoins est requise avant toute recommandation.
- Les garanties, exclusions, frais et conditions qui s'appliquent sont ceux du contrat émis par l'assureur, qui seul fait foi. Les exemples sont illustratifs et ne constituent pas une soumission.
- Je suis représentant autonome : je ne suis lié à aucun assureur par une entente d'exclusivité et je compare les produits de plusieurs assureurs. Je suis rémunéré par commission de l'assureur; je vous la détaille sur demande.
- Chiffres et règles en vigueur en octobre 2026; ils peuvent changer. Images : photographies Pexels (licence Pexels) et illustrations générées par intelligence artificielle; les personnes représentées sont des modèles ou des personnages fictifs.

Sources consultées

- Code civil du Québec, art. 2449 (désignation irrévocable du conjoint)
- Loi de l'impôt sur le revenu (capital d'assurance vie non imposable)
- Contrats types d'assureurs canadiens, consultés en octobre 2026